

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/404

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION « LANDIVISIENNE CYCLISTE »

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 20 août 2018, l'association « *Landivisienne cycliste* » créée en 1950 et regroupant 109 adhérents sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre du renouvellement de leur véhicule acquis en 2004.

CONSIDERANT que le coût de cette acquisition est évalué à 12 000 €,

CONSIDERANT que l'association a constitué une provision de 8 000 € afin d'anticiper le renouvellement de ce véhicule indispensable au transport des jeunes en courses, lors des stages et surtout pour assurer la sécurité pendant les courses ou les entraînements,

CONSIDERANT que cette association participe à la réussite de plusieurs manifestations locales ou se déroulant hors département (Petit Tour de France, Grand Prix Gilbert Bousquet, Essor Breton...),

CONSIDERANT, qu'au vu des éléments cités ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « *Landivisienne cycliste* » une subvention de 4 000 €,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 23 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

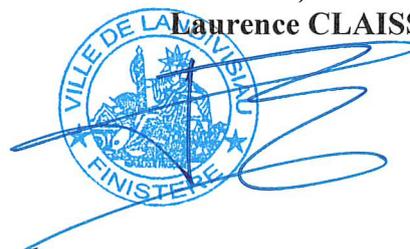
APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association « *Landivisienne Cycliste* ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 13 NOV. 2018
Et de la publication, le... 13 NOV. 2018
Fait à Landivisiau, le... 13 NOV. 2018
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL